

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 10 mars 2026

Délibération
n°38 -2026
Point 5.5.1

Point 5.5.1 de l'ordre du jour

Attribution de prix dans le cadre des concours étudiants INNOV'TECH et INNOV'HAND 2026

EXPOSE DES MOTIFS :

Dans le cadre du dispositif Pépite Etena, le pôle entrepreneuriat de l'Université de Strasbourg est engagé dans la promotion de l'innovation technologique et « low-tech » contribuant à des projets impactant en faveur de la transition écologique, numérique et économique. Dans ce cadre, il organise dans le cadre du dispositif *réseau Fab Lab Unistra* et en partenariat l'association Eco-Conseil, le concours étudiant INNOV'TECH 2026.

Dans le cadre du dispositif Pépite Etena, le pôle entrepreneuriat de l'Université de Strasbourg est également engagé dans la promotion de l'innovation sociale et de l'inclusion des personnes en situation de handicap. Dans ce cadre, il organise en partenariat avec la Convention Atouts pour Tous et l'association Les entreprises pour la Cité – Grand Est, le concours étudiant INNOV'HAND 2026.

Ces concours ont pour objectif de stimuler la créativité et l'engagement des étudiant·e·s, en les invitant à imaginer des solutions innovantes (technologique, conception, service, usage, ...) au cours du développement d'un projet concret.

Ces concours s'adressent aux étudiant·e·s inscrit·e·s à l'Université de Strasbourg ou à l'Université de Haute-Alsace conformément à l'accord-cadre de coopération sur le déploiement du dispositif Pépite Etena en Alsace, en équipes de 1 à 8 membres. Chaque équipe bénéficie d'un accompagnement par un coach professionnel, et soumet son projet à un jury ainsi qu'au vote du public.

Modalités d'évaluation :

Pour les concours INNOV'TECH et INNOV'HAND, les projets sont évalués selon deux modalités :

- Présentation écrite et orale du projet devant un jury, composé d'universitaires, de professionnel·le·s et d'expert·e·s, qui décerne les prix suivants :

Pour INNOV'TECH :

- Prix de l'innovation
- Prix de l'impact
- Prix de l'engagement

Pour INNOV'HAND :

- Prix de l'innovation
- Prix de l'impact
- Prix de l'engagement
- Prix de l'entrepreneuriat

- Pour chacun des deux concours :

- Prix Coup de Cœur du public

Vote du public, organisé via une diffusion en ligne, à partir de vidéos de présentation des projets réalisées par les équipes.

Lots attribués :

Pour INNOV'TECH 2026 : Les prix « Prix de l'innovation », « Prix de l'impact », « Prix de l'engagement », « Prix coup de cœur du public » sont pris en charge par le pôle entrepreneuriat de l'Université de Strasbourg, dans le cadre d'un financement du réseau fab lab de l'Université de Strasbourg prévu à cet effet, et remis aux équipes lauréates, selon la répartition suivante :

- Prix de l'innovation : 600 €
- Prix de l'impact : 600 €
- Prix de l'engagement : 600 €
- Prix coup de cœur du public : 600 €

Ces prix sont cumulables et répartis entre les membres de chaque équipe lauréate.

Ces sommes seront réparties équitablement aux participants du projet lauréat de ce prix sous forme numéraire.

Pour INNOV'HAND 2026 : Les prix « Prix de l'innovation », « Prix de l'impact », « Prix de l'engagement », « Prix coup de cœur du public » sont pris en charge par le partenaire *Les entreprises de la Cité* et sont matérialisés par des cartes-cadeaux multi-enseignes remises aux équipes lauréates, selon la répartition suivante :

- Prix de l'innovation : 600 €
- Prix de l'impact : 600 €
- Prix de l'engagement : 600 €
- Prix coup de cœur du public : 600 €

Ces prix sont cumulables et répartis entre les membres de chaque équipe lauréate.

Le Prix de l'entrepreneuriat, d'une valeur de 600€, est pris en charge par le pôle entrepreneuriat de l'Université de Strasbourg, dans le cadre d'un financement de BPI France Création prévu à cet effet. Cette somme sera répartie équitablement aux participants du projet lauréat de ce prix sous forme numéraire.

Les règlements des concours sont en annexe.

Rapporteur : Michel DE MATHELIN- Vice-Président Stratégie et Innovation

Délibération :

Le conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve l'attribution de prix dans le cadre des concours étudiants INNOV'TECH et INNOV'HAND 2026.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	34
Nombre de voix pour	30
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	4
Ne participe pas au vote	0

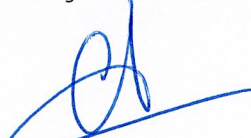
Destinataires :

- Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 11 mars 2026

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

INNOV'HAND 2026

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 : Objet

Le projet Innov'Hand est né en 2022 du partenariat entre la convention Atouts pour Tous, et Les entreprises pour la Cité – Grand Est. Le constat du départ est simple : il faut créer davantage de lieux et d'opportunités de contacts entre le monde professionnel et les étudiants en situation de handicap pour réussir à faire progresser l'inclusion, par le changement de regard de part et d'autre de la frontière de l'emploi.

Le projet a été rejoint en 2024 par Pépite Etena, un pôle qui accompagne, sensibilise et forme les étudiants et jeunes diplômés alsaciens à l'entrepreneuriat et l'univers start-up.

Le concours Innov'Hand a pour objectif de faire progresser l'inclusion en proposant un concours pour étudiants engagés reliant innovation et handicap. Des équipes, composées d'étudiant/e/s de l'Université de Strasbourg et de l'Université de Haute Alsace, concourent, avec l'accompagnement d'entreprises, pour imaginer des solutions innovantes dont le but est d'améliorer la vie quotidienne, étudiante ou professionnelle des personnes en situation de handicap.

Les entreprises pour la Cité, Pépite Etena et l'Université de Strasbourg seront nommés ci-après comme *"les organisateurs du concours"*.

Article 2 : Composition des équipes

La participation est réservée aux étudiant/e/s constituant une équipe ou aux associations étudiantes. Les participants doivent être inscrits à **l'Université de Strasbourg ou à l'Université de Haute Alsace** dans un des établissements associés (INSA, ENGEES, ENSAS, HEAR). Toutes les composantes sont concernées (facultés, écoles, instituts), ainsi que leurs unités de formation et de recherche.

Les équipes se composent d'un minimum de 2 étudiant/e, d'un maximum 6 étudiant/e/s.

Les équipes sont invitées à être aussi mixtes (interdisciplinaires notamment) et inclusives que possible (participation d'étudiants en situation de handicap notamment).

Article 3 : Projets concernés et propriété intellectuelle

Le concours portera sur toute solution, produit, innovation technologique, ou ensemble de services destinés aux personnes en situation de handicap. Le projet présenté devra clairement exposer l'amélioration qu'elle permet dans la vie quotidienne ou professionnelle ou universitaire des personnes en situation de handicap.

La propriété intellectuelle et les droits en résultant, relatifs à la présentation des projets restent la propriété des participants.

Les participants déclarent que leur création leur est propre. Ils déclarent être titulaires des droits sur leur création, en avoir la jouissance libre, paisible et entière.

Ils garantissent que les créations ne contiennent rien qui puisse tomber sous le coup des lois et règlements relatifs notamment à la contrefaçon, la concurrence déloyale, la vie privée, le droit à l'image, les droits de la personnalité et plus généralement contrevenir aux droits des tiers.

Les participants garantissent l'Université de Strasbourg, Les entreprises pour la Cité – Grand Est et Pépite Etena contre toutes plaintes, réclamations et/ou revendications quelconque de la part d'un tiers du fait de la violation, de leur fait, des garanties ci-dessus.

L'Université de Strasbourg, Les entreprises pour la Cité – Grand Est et Pépite Etena ne pourront être tenus pour responsables vis-à-vis des participants en cas de reproduction frauduleuse de leur création du fait d'un tiers.

Article 4 : Appuis disponibles pendant le concours

> Outils et ressources pour vos projets :

Une page d'outils est à votre disposition ici par Pépite Etena : [ressources pour Innov'hand](#) utile pour :

- Trouver une idée
- Gérer votre projet
- Aller plus loin

Vous pouvez également solliciter Pépite Etena pour tout conseil sur la démarche projet.

Pour toute question / demande sur les appuis disponibles : contactez Noémie Jelly - ETENA : jelly@unistra.fr

> Coach d'entreprise :

Chaque équipe est coachée par un pro d'entreprise (réseau Les entreprises pour la Cité et éventuelles entreprises partenaires de l'Université de Strasbourg ou de Pépite Etena mises à contribution). Le coach est attribué après l'inscription de l'équipe et présenté lors de la réunion de lancement du concours.

L'équipe bénéficie ensuite de 3 rencontres :

- Coaching 1 : Présentation de l'idée initiale de l'équipe, aide à l'identification du projet
- Coaching 2 : Point d'avancement, aide à poursuite du projet
- Coaching 3 : Préparation du jury

Les coordonnées de votre coach vous seront données lors de la rencontre de lancement le 05/03/26.

Article 5 : Présentation et dépôt du projet

Chaque équipe présentera son projet de deux façons :

> Format papier / prix du jury :

Chaque équipe formalise sa proposition dans un **document Word ou PDF de 2pages maximum, hors annexes et hors page de garde** qui reprend les coordonnées des membres de l'équipe et le titre proposé pour l'innovation présentée.

Le dépôt se fera sur **une plateforme dont l'accès vous sera communiqué ultérieurement.**

Date limite de dépôt : mardi 19/05/2026 à midi

> Format vidéo / prix du public :

Une vidéo sera tournée par l'équipe de l'Université de Strasbourg pour que chaque équipe puisse pitcher en 1 minute 30 son projet. La prise de vue, le montage et la diffusion de la vidéo sont 100% pris en charge par les organisateurs du concours. Les équipes seront, pour ce faire, conviées à un créneau de tournage court à fixer selon les disponibilités.

Le tournage de ces vidéos se fera idéalement durant la semaine du 11 au 13 mai 2026.

Cette vidéo sera ensuite diffusée sur les différents réseaux sociaux des organisateurs du concours (Instagram, Facebook, Youtube) et réseau professionnel LinkedIn pour recueillir les votes du public et donner lieu au prix du public pour le projet qui recueillera le plus de voix.

Article 6 : Calendrier du concours

05/03/26 de 12h30 à 14h: rencontre de lancement du concours – Chez Pépite Etena

Coaching par un pro / temps 1 : à convenir entre le coach et son équipe, idéalement **semaine du 09/03/26**

Coaching par un pro / temps 2 : à convenir entre le coach et son équipe, idéalement **semaine du 30/03/26 ou 06/04/26**

Coaching par un pro / temps 3 : à convenir entre le coach et son équipe, idéalement **semaine du 12 ou 04/05/26**

19/05/26 (23h59) : date limite de dépôt du projet

Semaine du 11 au 13/05/26 (*dates exactes en confirmation*) : tournages des vidéos (pitch) pour le vote du public

21 mai au 3 juin 2026 : diffusion des vidéos pour le vote du public

3 juin 2026 midi : clôture du vote du public

Jeudi 4 juin 2025 de 18H à 21H : présentation de la solution aux jurys + cérémonie de remise des prix + cocktail de célébration

Article 7 : Détermination des gagnants

Les projets seront récompensés par des prix selon différents critères. Ces prix seront cumulables.

> Les prix du jury :

Chaque équipe présentera son projet devant un jury composé de professionnels d'entreprise, d'enseignants chercheurs, experts du sujet handicap, d'institutions d'accompagnement de personnes en situation de handicap, de représentants publics.

L'équipe présente son innovation, à l'aide du support de son choix, suivi d'un échange avec le jury. Les modalités seront communiquées aux équipes lors de la convocation au jury.

Les présentations en jury auront lieu lors de la soirée du 4 juin.

À l'issue de l'audition de toutes les équipes, le jury délibère et identifie les équipes lauréates d'après les critères suivants :

- **Prix de l'innovation** : récompensera la solution la plus innovante proposée, car sa proposition n'existe pas encore ou pas sous la forme proposée. Elle se distinguera par sa *nouveauté et son caractère innovant ou ambitieux*.
- **Prix de l'impact** : récompensera le projet au potentiel d'impact le plus grand pour améliorer concrètement la vie des personnes en situation de handicap. En termes de *nombre de personnes que l'initiative peut toucher* ou en termes d'*efficacité de la solution* proposée.
- **Prix du meilleur pitch** : récompensera l'équipe qui aura démontré une forte cohésion, solidarité, laissant place à chacun de ses membres de s'exprimer. C'est la *démarche collective* autour du projet qui sera retenue.
- **Le prix du public :**

Les votes seront recueillis sur une plateforme dédiée qui présentera les pitches des différentes équipes. Pourront voter : tout public dont les étudiants, les professionnels des entreprises sponsors et l'audience atteinte par les porteurs de projet (réseaux

sociaux, proches, etc.). L'équipe gagnante est celle qui recueillera, en date du 3 juin 2026 à midi, le plus de voix exprimées.

A l'issue du concours, toute équipe, qu'elle soit lauréate ou non, souhaitant poursuivre son projet pourra bénéficier de l'accompagnement de Pépite Etena. Plus d'infos ici : <http://etena.unistra.fr>

Article 8 : Les lots du concours

Les lots se matérialisent en cartes-cadeaux individuelles à l'utilisation multi enseignes.

> Prix du jury :

Prix de l'innovation : 600€ pour l'équipe (lot réparti entre les membres de l'équipe)

Prix de l'impact : 600€ pour l'équipe (lot réparti entre les membres de l'équipe)

Prix du meilleur pitch : 600€ pour l'équipe (lot réparti entre les membres de l'équipe)

> Prix du public : (prix cumulable avec le prix du jury, le cas échéant)

Prix du public : 600€ pour l'équipe (lot réparti entre les membres de l'équipe)

Article 9 : Remise des prix

À l'issue de la tenue des présentations en jury lors de la grande soirée du jeudi 4 juin 2026, le jury délibèrera puis annoncera les gagnant-e-s du prix du jury. Les gagnant-e-s du prix du public seront aussi annoncé-e-s à cette occasion.

Article 10 : Frais de participation

La participation au concours Innov'Hand 2026 est gratuite, cependant les frais éventuels liés à la participation (déplacements, hébergement, constitution du dossier...) sont à la charge des participants. Aucun remboursement ne sera effectué.

Article 11 : Traitement des données personnelles

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les participants sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre de ce concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation selon les modalités du présent règlement. Conformément à la loi Informatique et Libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant qu'ils peuvent exercer sur simple demande à l'adresse suivante : jelly@unistra.fr

Article 12 : Cession du droit à l'image

Les participants autorisent les organisateurs du concours à réaliser gracieusement des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques dans le cadre exclusif du concours.

Les images pourront être exploitées et utilisées directement par les organisateurs, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports d'enregistrement numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.

Les participants ne pourront prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Article 13 : Responsabilité

Les organisateurs du concours se réservent la faculté d'annuler ou d'interrompre le concours, ainsi que de le reporter, l'écourter ou le modifier à tout moment et sans préavis. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Les participants s'interdisent toute réclamation ou demande de dédommagement à ce sujet.

Toute modification du règlement fera l'objet d'une annonce par les organisateurs du concours. En outre, leur responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue en cas de perte et en cas de non-acheminement de tout courrier électronique.

En cas de fraude, suspectée ou avérée, de violation directe ou indirecte du présent règlement de concours par un participant, les organisateurs du concours pourront exclure ledit participant sans aucun préavis ni justificatif, sans qu'il puisse revendiquer quoi que ce soit, et sans préjudice d'éventuelles poursuites judiciaires.

La participation à ce concours implique une acceptation entière et sans réserve de ce présent règlement et de ses éventuels avenants, formant la loi contractuelle entre les parties [YS1]. Toute contestation ou réclamation quant au déroulement du concours et aux modalités d'attribution des prix devra être adressée aux organisateurs du concours par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai d'un mois à compter de la date limite de participation, à l'adresse suivante :

Pépité ETENA 1, place de l'Hôpital 67000 Strasbourg

Article 14 : Règlement des litiges

Le présent règlement est soumis au droit français. Tout différend fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. À défaut d'accord, le litige sera soumis à la compétence du tribunal compétent du ressort de Strasbourg.

Contacts utiles :

Support ETUDIANTS :

Noémie JELLY

Cheffe de Projet - Pôle Accompagnement de Pépité Etena

jelly@unistra.fr

Support ENTREPRISES :

Elisabeth FUCHS

Directrice Les entreprises pour la Cité – Grand Est

elisabeth.fuchs@reseau-lepc.fr

INNOV'TECH 2026

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 : Objet

Le concours étudiant INNOV'TECH a pour objectif de mobiliser la créativité, les compétences techniques et l'esprit d'entreprendre des étudiants autour d'un projet d'innovation pouvant induire la mise au point d'une preuve de concept ou d'un prototype dans les Fab Labs du réseau de l'université de Strasbourg. Pour l'année 2026, le défi lancé aux étudiants sera sur la thématique de l'innovation durable. Il invite les participants, issus de toutes disciplines, à concevoir des solutions innovantes, concrètes et techniquement réalisables, répondant à des enjeux environnementaux, économiques ou sociaux en faveur de la durabilité, réparabilité, et circularité. Les projets proposés devront démontrer leur potentiel d'impact durable et leur faisabilité.

L'objectif est de faire progresser l'innovation durable en proposant un concours pour étudiants engagés reliant innovation et durabilité. Des équipes, composées d'étudiant.e.s d'établissements d'enseignement supérieur d'Alsace, concourent, avec l'accompagnement de coachs pour imaginer des solutions innovantes et durables engagées dans la transition écologique.

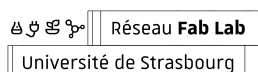
Le challenge est proposé par le réseau de Fab Labs de l'Université de Strasbourg, et déployer opérationnellement par le pôle entrepreneuriat, dans le cadre du programme Pépité Etena de soutien à l'entrepreneuriat étudiant en Alsace, et en collaboration avec la structure Eco-Conseil pour l'organisation du concours.

L'Eco-Conseil de Strasbourg est une structure engagée dans la transition écologique et le développement durable, reconnue pour son expertise en formation, accompagnement et conseil. Elle propose des formations professionnelles, des diagnostics et des actions de sensibilisation destinées aux collectivités, entreprises et citoyens. Son objectif est d'accompagner les acteurs territoriaux dans la mise en œuvre de politiques et de pratiques plus respectueuses de l'environnement, en plaçant la participation citoyenne et l'innovation au cœur de ses démarches.

Le réseau Fab Lab de l'université de Strasbourg, le pôle entrepreneuriat, et Eco-Conseil seront nommés ci-après comme *"les organisateurs du concours"*.

Article 2 : éligibilité des participants

La participation est réservée aux étudiant/e/s constituant une équipe ou aux associations étudiantes ou aux collectifs étudiants type club reconnus par leur établissement. Les participants doivent être inscrits



dans un établissement de l'enseignement supérieur du territoire alsacien adhérent au programme Pépite Etena (liste des établissements en annexe à la fin du document) pour l'année universitaire 2025-2026. Les étudiants en année de césure dans un des établissements adhérents au Pépite Etena sont également éligibles au concours sous réserve de reconnaissance par leur établissement de cette année de césure.

Les équipes se composent d'un minimum de 2 étudiant.e.s, d'un maximum 8 étudiant.e.s. Les candidat.e.s peuvent postuler seul.e.s ou en équipe et avec ou sans projet.

Les équipes sont invitées à être aussi mixtes (interdisciplinaires notamment) et inclusives que possible.

Article 3 : Projets concernés et propriété intellectuelle

Le concours portera sur toute solution, produit, innovation technologique ou ensemble de services contribuant à la transition écologique et au développement durable. Le projet présenté devra démontrer clairement les améliorations qu'il apporte en matière d'impact environnemental, social ou économique dans la vie quotidienne.

La propriété intellectuelle et les droits en résultant, relatifs à la présentation des projets restent la propriété des participants.

Les participants déclarent que leur création leur est propre. Ils déclarent être titulaires des droits sur leur création, en avoir la jouissance libre et entière.

Ils garantissent que les créations ne contiennent rien qui puisse tomber sous le coup des lois et règlements relatifs notamment à la contrefaçon, la concurrence déloyale, la vie privée, le droit à l'image, les droits de la personnalité et plus généralement contrevenir aux droits des tiers.

Les participants garantissent le pôle entrepreneuriat de l'Université de Strasbourg contre toutes plaintes, réclamations et/ou revendications quelconque de la part d'un tiers du fait de la violation, de leur fait, des garanties ci-dessus.

Les organisateurs du concours ne pourront être tenus pour responsables vis-à-vis des participants en cas de reproduction frauduleuse de leur création du fait d'un tiers.

Article 4 : Calendrier du concours

Du 01/10/2025 au 10/01/2026 : Communication sur le concours et inscriptions des étudiant.e.s.

16/01/2026 de 12h00 à 14h : temps fort PROPULSE.

Temps de rencontre et d'échanges entre participants et coaches. L'Objectif du temps fort est d'inspirer les participants avec des témoignages d'entrepreneur.e.s, finaliser la constitution des équipes participantes, identifier des coaches pour chaque équipe, et définir les modalités de fonctionnement.

Du 16/01/2026 au 13/04/2026 : phase ASCENSION.

Phase de co-cr  ation de la solution par les   quipes participantes, accompagn  es par les coaches (3 RDV obligatoires avec les coaches).

27/03/2026 : phase d'ATTERISSAGE.

Date limite de communication des livrables.

Entre le 18/03/2026 et le 20/03/2026 : tournage des vid  os de pr  sentation des projets.

14/04/2026 de 17H30    20H : temps fort REVELATION.

C  r  monie de cl  ture. Pitch des projets par   quipe face    un jury d'experts, puis c  r  monie de remise des prix      changes autour d'un cocktail de c  l  bration.

Article 5 : Appuis disponibles pendant le concours

> Outils et ressources pour vos projets :

Une page d'outils est mise    disposition des participants par les organisateurs, utile pour :

- Trouver une id  e
- G  rer votre projet
- Aller plus loin

Vous pouvez   galement solliciter le p  le entrepreneuriat pour tout conseil sur la d  marche projet.

Pour toute question / demande sur les appuis disponibles : contactez Geoffrey Gourinchas : fablab@unistra.fr

> Coach des   quipes :

Un coach est attribu   aux   quipes apr  s l'inscription des   quipes et pr  sent   lors du temps fort PROPULSE. L'  quipe b  n  ficie ensuite de 3 rencontres avec son coach attribu   selon les modalit  s propres    chaque   quipe. Ces coachings servent    :

- Valider l'id  e initiale de l'  quipe, et ou r  orienter les r  flexions.
- Faire des points d'avancement, aider    la poursuite du projet, identifier des verrous.
- Pr  parer les livrables et la pr  sentation du projet lors de la c  r  monie de cl  ture.

Les coordonn  es de votre coach vous seront donn  es lors du temps fort PROPULSE le 16/01/26.

Article 5 : Pr  sentation et d  p  t du projet

Chaque   quipe pr  sentera son projet de deux fa  ons :

> Format papier / prix du jury :

Chaque équipe formalise sa proposition dans un **document Word ou PDF de 2 pages maximum, hors annexes et hors page de garde** qui reprend les coordonnées des membres de l'équipe et le titre proposé pour l'innovation présentée.

Le dépôt se fera sur **une plateforme dont l'accès vous sera communiqué ultérieurement.**

Date limite de dépôt : 27/03/2026

Article 7 : Détermination des gagnants

Les projets seront récompensés par des prix selon différents critères. Ces prix seront cumulables.

> Les prix :

Chaque équipe présentera son projet devant un jury composé de professionnels de l'innovation, d'enseignants chercheurs, experts en transition écologique.

L'équipe présente son innovation, à l'aide du support de son choix, suivi d'un échange avec le jury. Les modalités seront communiquées aux équipes lors de la convocation au jury.

Les présentations en jury auront lieu lors de l'évènement de clôture du **14/04/2026**.

À l'issue de l'audition de toutes les équipes, le jury délibère et identifie les équipes lauréates d'après les critères suivants :

- **Prix de l'innovation** : récompensera la solution la plus innovante proposée, car sa proposition n'existe pas encore ou pas sous la forme proposée. Elle se distinguera par sa *nouveauté et son caractère innovant ou ambitieux*. Accès au [réseau Fab Lab Unistra](#) pour donner l'opportunité de réaliser une preuve de concept pour le projet.
- **Prix de l'impact durable** : récompensera le projet au potentiel d'impact le plus grand pour la transition écologique. En termes de *nombre de personnes que l'initiative peut toucher* ou en termes d'*efficacité de la solution* proposée.
- **Prix de l'engagement de l'équipe** : Honore la détermination et la mobilisation d'une équipe autour d'une cause durable et responsable.
- **Prix Coup de Cœur** : prix déterminé par le vote du public sur les vidéos de présentation des projets tournées par les équipes.

A l'issue du concours, toute équipe, qu'elle soit lauréate ou non, souhaitant poursuivre son projet pourra bénéficier de l'accompagnement de Pépite Etena. Plus d'infos ici : <http://etena.unistra.fr>

Article 8 : Les lots du concours

> Prix financés par le réseau Fab Lab :

Prix de l'innovation : 600€ pour l'équipe (lot réparti entre les membres de l'équipe). Accès au [Réseau fab lab Unistra](#) pour réaliser une première preuve de concept.

Prix de l'impact durable : 600€ pour l'équipe (lot réparti entre les membres de l'équipe)

Prix de l'engagement : 600€ pour l'équipe (lot réparti entre les membres de l'équipe)

Prix Coup de Coeur : 600€ pour l'équipe (lot réparti entre les membres de l'équipe)

Ce prix est décerné sous forme d'un versement numéraire aux membres de l'équipe lauréate du prix.

Article 9 : Remise des prix

À l'issue de la tenue des présentations en jury lors de l'évènement de clôture du **14/04/2026**, le jury délibèrera puis annoncera les équipes gagnantes de chaque prix.

Les décisions du jury sont souveraines, définitives et ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation.

Article 10 : Frais de participation

La participation au concours INNOV'TECH 2026 est gratuite, cependant les frais éventuels liés à la participation (déplacements, hébergement, constitution du dossier...) sont à la charge des participants. Aucun remboursement ne sera effectué par les organisateurs.

Article 11 : Traitement des données personnelles

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les participants sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre de ce concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation selon les modalités du présent règlement. Conformément à la loi Informatique et Libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant qu'ils peuvent exercer sur simple demande à l'adresse suivante : fablab@unistra.fr

Article 12 : Cession du droit à l'image

Les participants autorisent les organisateurs du concours à réaliser gracieusement des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques dans le cadre exclusif du concours.

Les images pourront être exploitées et utilisées directement par les organisateurs, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports d'enregistrement numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.

Les participants ne pourront prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Article 13 : Responsabilité

Les organisateurs du concours se réservent la faculté d'annuler ou d'interrompre le concours, ainsi que de le reporter, l'écourter ou le modifier à tout moment et sans préavis. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Les participants s'interdisent toute réclamation ou demande de dédommagement à ce sujet.

Toute modification du règlement fera l'objet d'une annonce par les organisateurs du concours. En outre, leur responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue en cas de perte et en cas de non-acheminement de tout courrier électronique.

En cas de fraude, suspectée ou avérée, de violation directe ou indirecte du présent règlement de concours par un participant, les organisateurs du concours pourront exclure ledit participant sans aucun préavis ni justificatif, sans qu'il puisse revendiquer quoi que ce soit, et sans préjudice d'éventuelles poursuites judiciaires.

La participation à ce concours implique une acceptation entière et sans réserve de ce présent règlement et de ses éventuels avenants, formant la loi contractuelle entre les parties [YS1]. Toute contestation ou réclamation quant au déroulement du concours et aux modalités d'attribution des prix devra être adressée aux organisateurs du concours par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai d'un mois à compter de la date limite de participation, à l'adresse suivante :

Pôle entrepreneuriat - Université de Strasbourg 1, place de l'Hôpital 67000 Strasbourg

Article 14 : Règlement des litiges

Le présent règlement est soumis au droit français. Tout différend fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. À défaut d'accord, le litige sera soumis à la compétence du tribunal compétent du ressort de Strasbourg.

Contacts utiles :

Support ÉTUDIANTS :

Geoffrey GOURINCHAS

Coordinateur du réseau Fab Lab de l'université de Strasbourg

fablab@unistra.fr

Annexe : liste des établissements de l'enseignement supérieur du territoire alsacien adhérent au programme Pépite Etena par ordre alphabétique :

CCI Campus
CEIPI - Unistra
CESI
CUEJ - Unistra
École de Management - Strasbourg
ECPM - Unistra
ENGEEES
ENSISA - UHA
EOST - Unistra
EPITECH
ESBS - Unistra
Faculté de Chimie - Unistra
Faculté de chirurgie dentaire - Unistra
Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion - Unistra
Faculté de géographie et d'aménagement - Unistra
Faculté de médecine, maïeutique et sciences pour la santé
Faculté de pharmacie - Unistra
Faculté de philosophie - Unistra
Faculté de physique et ingénierie - Unistra
Faculté de psychologie - Unistra
Faculté de théologie - Unistra
Faculté des arts - Unistra
Faculté des langues - Unistra
Faculté des lettres - Unistra
Faculté des sciences de la vie - Unistra
Faculté des sciences du sport - Unistra
Faculté des sciences historiques - Unistra
Faculté des sciences sociales - Unistra
FLSH - UHA
FMA - UHA
FSEG - Unistra
FSESF - UHA
FST - UHA
ICAM Strasbourg
INSA Strasbourg
Inspé - Unistra
IPAG - Unistra
ISG
ISSEG
IUT de Colmar - UHA
IUT de Mulhouse - UHA
IUT Haguenau - Unistra

IUT Louis Pasteur - Unistra

IUT Robert Schuman - Unistra

Sciences Po Strasbourg - Unistra

TPS - Unistra

UFR de mathématique et d'informatique - Unistra

UHA Business School